

Chroniques	
	Associés

Regroupement d'associations de personnes touchées par une maladie chronique



Et



Paris, le 25 juin 2008,

Arrêtez votre politique contre les personnes malades ! Nous ne sommes pas des consommateurs boulimiques de médicaments ! Nous participons chaque jour en payant lourdement de notre poche ! Nous ne sommes ni coupables ni irresponsables !

L'annonce d'un nouveau projet de l'assurance maladie de ne plus rembourser qu'au taux de 35 % les médicaments à vignette bleue actuellement pris en charge à 100 % pour les personnes en ALD (Affection longue durée), avec comme objectif de **faire de nouvelles économies sur la vie des personnes les plus durement touchées par la maladie, est un scandale**. Ce projet s'attaque directement au plus faibles des faibles, aux plus exclus des exclus : les malades chroniques. La vague des médicaments déremboursés ces dernières années correspond par exemple à des fluidifiants bronchitiques, des antidiarrhéiques, des expectorants, des anti-histaminiques, etc. La plupart de ces médicaments déremboursés n'ont bien entendu pas d'équivalents génériques et sont absolument indispensables aux personnes malades chroniques. Ce projet s'ajoute à tant d'autres à la charge uniquement des patients.

« Les économies sont faites au détriment de notre santé, au détriment de notre vie quotidienne, au détriment de notre espoir d'avenir ! »

Si les malades chroniques en ALD bénéficient de ces médicaments pris à charge à 100%, c'est bien parce que ces médicaments sont considérés comme irremplaçables et absolument nécessaires à leur état de santé ! Le remboursement à 35% (vignette bleue) par l'assurance maladie concerne par définition des médicaments destinés aux maladies sans caractère habituel de gravité et dont le Service médical rendu (SMR) n'a été reconnu ni comme majeur, ni comme important. Il s'agit la plupart du temps de traitements dits symptomatiques ou de traitements dits de confort. Sur quel critère l'assurance maladie peut-elle juger que certains médicaments indispensables (donc pris en charge à 100%), bénéficient **du jour au lendemain** d'un Service médical rendu (SMR) insuffisant pour continuer à être pris en charge en totalité (et ainsi diminuer sa prise en charge à 35%) ?!

« Le remboursement à 100% de certains de nos médicaments repose sur une raison de gravité évaluée par un médecin prescripteur concernant un risque vital ou invalidant grave, et non sur un quelconque privilège ! »

Les Chroniques Associés observent la multiplication des déremboursements de médicaments avec une inquiétude croissante, participant à une **augmentation importante des dépenses à la charge uniquement des personnes atteintes de maladies chroniques quelque soit leur revenu** (franchises 2004, franchises 2008, forfait hospitalier, dépassements d'honoraires des médecins, etc.). Cette tendance lourde grève de manière drastique les budgets des familles, alors que les personnes sont pourtant théoriquement prises en charge à 100% en raison de la gravité et de l'impact de la maladie dans leur vie quotidienne. De nombreux économistes le savent, alors répétons-le : moins sont prises en charge les dépenses de santé des malades chroniques à court terme, plus leur santé se dégrade et plus les soins coûtent cher à la collectivité à long terme. Ce sont immanquablement des hospitalisations plus fréquentes et onéreuses. Jouer sur le budget des familles, déjà fortement précarisées par la maladie

chronique, met en difficulté les personnes les plus fragiles. Alors répétons-le : être malade chronique c'est être abonné à des dépenses de santé lourdes à vie, et non de manière ponctuelle.

« Cette prise en charge dite à 100% est bien liée au caractère grave de notre état de santé ! »

Le désespoir des malades augmente du fait de l'ambiance générale de culpabilisation et du prétexte de responsabilisation des personnes atteintes de maladies chroniques en ALD. Les discours culpabilisant et soi-disant responsabilisant se multiplient chaque jour, parfois sous-entendus, parfois proclamés haut et fort, et qui heurtent chaque jour un peu plus les personnes malades, déjà pourtant suffisamment stigmatisées au quotidien.

« Nous, malades chroniques, serions responsables du trou de la sécurité sociale !? »

Les grèves de soins et les grèves de la faim décidées par des personnes malades opposées aux franchises médicales en début d'année ont trouvé un écho dans l'opinion qui déplore de voir ces personnes mettre leurs vies en péril pour combattre à leur façon des **décisions publiques qui restent incompréhensibles**. Ce sont les associations de personnes malades qui ont mis toutes ensemble leur énergie pour arrêter ce mouvement historique de grèves. Aujourd'hui, de nombreuses décisions sont prises dans le dos de ces personnes et **nos associations continuent de recevoir chaque jour des témoignages de personnes exprimant une exaspération, un ras-le-bol et une souffrance commune face à une réalité quotidienne de plus en plus difficile**. Alors répétons-le : les maladies chroniques touchent 15 millions de personnes, c'est-à-dire 20% de la population française en 2007 (source : chiffre 2007 du ministère de la santé et des solidarités) !

« Nous, malades chroniques, devons-nous pour survivre aujourd'hui devenir des combattants de demain en adoptant des modes d'actions extrêmes pour se faire entendre ? »

Il y a URGENCE :

- **urgence à contrer la multiplication des déremboursements** des médicaments et des soins par l'assurance maladie
- **urgence à endiguer les dépassements d'honoraires** pratiqués outrageusement par certains médecins
- **urgence à réduire l'exclusion des personnes par les assurances et les mutuelles** en raison du caractère chronique des maladies
- **urgence à prendre en compte les ressources des personnes** qui sont exclues du marché du travail et qui ne peuvent plus travailler en raison de leur état de santé, des stigmatisations et des discriminations
- **urgence d'arrêter le discours de culpabilisation et de responsabilisation** des personnes malades chroniques
- **urgence de considérer l'avis des associations de personnes atteintes de maladies chroniques** directement concernées par les décisions publiques
- ...

Contacts presse :

Anthony Gouas (AIDES) : agouas@aides.org ☎ 01 41 83 46 53 et 06 35 50 04 50

Clémence Tourneur (NAFSEP) : clemence.tourneur@nafsep.org ☎ 05 34 55 77 00

Muriel Papin (Vaincre la Mucoviscidose) : mpapin@vaincrelamuco.org ☎ 01 40 78 91 75

Caroline Pascual et Camille Piger (FNAIR) : cpi@wellcom.fr ☎ 01 46 34 60 60

Coordination Chroniques associés (AIDES) : lloste@aides.org ☎ 01 41 83 46 63